


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/768
12 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 65 et 91 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SIXIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION
DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de
résolution II recommandé par la Troisième Commission
(A/35/742, par. 30)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 55ème séance, le 11 décembre 1980, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/98) sur les incidences administratives et financières du projet de résolution II recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 30 de son rapport (A/35/742). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son Président.

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/35/SR.55).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution II recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 30 de son rapport (A/35/742), des crédits additionnels d'un montant de 70 000 dollars devront être ouverts pour 1981 au chapitre 6 du budget-programme, au titre du personnel temporaire. En outre, un montant de 7 000 dollars au titre des contributions du personnel devra être inscrit au chapitre 31 et compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

4. Après l'adoption de la décision, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration pour expliquer sa position.